

Temps et conditions de travail 8

Organisation du temps de travail **8.1**

Compte épargne-temps **8.2**

Congés et autres causes d'absence au travail **8.3**

Congés maladie **8.4**

Accident du travail **8.5**

Maladies professionnelles **8.6**

Exposition aux risques professionnels **8.7**

Présentation

A- L'organisation du temps de travail

L'organisation et le temps de travail sont fixés selon les versants de la fonction publique par le décret du 25 août 2000 (FPE), la loi du 3 janvier 2001 (FPT) et le décret du 4 janvier 2002 (FPH).

Le décompte effectif du temps de travail est le régime normal des agents publics. Depuis 2005, le temps de travail est fixé à 1 607 heures annuelles sauf sujétion particulière (travail de nuit, repos variable, servitudes...). Le « forfait » est un régime spécifique applicable aux personnels chargés soit de fonctions d'encadrement, soit de fonctions de conception lorsqu'ils bénéficient d'une large autonomie dans l'organisation de leur travail ou sont soumis à de fréquents déplacements de longue durée. Il a fait l'objet de dispositions spécifiques adaptées à la nature et à l'organisation du service, ainsi qu'au contenu des missions de ces agents. Ce régime, dans la mesure où le décompte horaire du temps de travail de ces personnels est inadapté, se traduit par l'obligation de travailler 208 jours par an, soit 20 jours de réduction du temps de travail (RTT) établi sur la base d'une charge horaire moyenne de 7 heures 40.

B- Le compte épargne-temps

Dans la fonction publique de l'État

Le fonctionnement du compte épargne-temps (CET), créé par le décret n° 2002-634 du 29 avril 2002 dans la fonction publique de l'État, a subi plusieurs transformations régies par des décrets successifs. Les nouvelles conditions d'utilisation du CET, qui fonctionne sur la base du volontariat, s'inscrivent dans la logique d'une plus large utilisation des jours de congés épargnés, qui peuvent toujours être utilisés sous forme d'un congé rémunéré, mais également être « monétarisés » selon certaines conditions :

- le décret n° 2008-1136 du 3 novembre 2008 levait toutes les contraintes limitant le libre usage des jours de CET en jours de congé ;
- le décret n° 2009-1065 du 28 août 2009 ouvre un accès pérenne à un abondement au régime additionnel de la fonction publique (RAFP) ou à une indemnisation des jours de congés non pris. Il institue des règles annuelles de dépôt et de consommation sous forme financière, de congé ou d'épargne retraite. Il repousse, en outre, le droit d'option sur les jours toujours en stock au 31 décembre 2007 et 2008.

Dans la fonction publique territoriale

Le CET a été créé dans la FPT par le décret n° 2004-878 du 26 août 2004. Le dispositif a été mis en place

progressivement en 2005. Le décret n° 2010-531 du 20 mai 2010 s'inscrit dans la logique du décret d'août 2009 dans la FPE, mais introduit la nécessité d'une délibération favorable de la collectivité ou de l'établissement local concerné.

Dans la fonction publique hospitalière

Le CET a été créé dans la FPH par le décret n° 2002-788 du 3 mai 2002. En mai 2008, les dispositions furent prises pour l'indemnisation des jours accumulés sur le CET des agents par les décrets suivants : décret n° 2008-454 pour l'ensemble des agents ; décret n° 2008-455 pour certains personnels des établissements publics de santé. Les droits et contraintes au regard des CET, en vigueur fin 2007, sont similaires presque terme à terme à ceux des deux autres versants de la fonction publique.

C- Les congés et autres causes d'absence au travail

L'indicateur utilisé dans la FPE rapportant le nombre de personnes absentes un jour donné selon les causes d'absence et l'ensemble des effectifs des agents ne permet pas d'évaluer le nombre moyen de jours d'absence au travail par agent sur l'année.

D – Les congés maladie

Les conditions de santé des agents peuvent donner lieu à l'octroi de congés. Ces congés relèvent des congés pour maladie ordinaire, longue maladie, maladie longue durée, accident du travail et maladie professionnelle. Ils sont octroyés par des médecins sous forme d'arrêt de travail.

Concernant la mesure des absences dans la fonction publique et les possibilités de comparaison entre les trois versants, des progrès ont été réalisés dans le sens de l'harmonisation des concepts et des indicateurs, avec en particulier la prise en compte stricte des absences pour raison de santé, distinctivement des autres types d'absence (maternité / paternité / adoption, formation, etc.). L'analyse des absences pour raison de santé à partir des sources d'information de type administratif se heurte néanmoins à certaines difficultés : les définitions retenues, les champs d'investigation, les producteurs de données, les calendriers de collecte d'informations et ceux de publication peuvent être hétérogènes et non coordonnés. Les comparaisons entre versants de la fonction publique et avec le secteur privé sont dès lors délicates à réaliser. Néanmoins, les données publiées dans les bilans sociaux des collectivités territoriales et les bilans sociaux des établissements publics de santé peuvent être utilisées pour reconstruire un indicateur agrégé portant sur les mêmes définitions. Ce travail est

présenté dans le tableau 8.4-2. Pour les trois versants, les indicateurs d'absences pour raison de santé prennent en compte les congés de maladie ordinaire, les congés pour accident de service, accident de travail, les congés pour maladie professionnelle, les congés de longue maladie et les congés de maladie de longue durée.

Par ailleurs, l'enquête Emploi de l'Insee présente l'avantage de poser les mêmes questions au même moment à un ensemble d'individus sur un corpus de questions liées notamment aux conditions d'emploi, d'activité et d'inactivité : elle peut ainsi être exploitée pour mesurer la part des salariés ayant eu une absence au travail une semaine donnée, notamment pour raison de santé dans les différents secteurs. Elle permet une comparaison de ces parts entre les trois versants de la fonction publique et entre le secteur public et le secteur privé, mais l'indicateur ne permet pas d'évaluer le nombre d'arrêts ou le nombre de journées d'absence pour raison de santé cumulées sur l'année, car ces absences ne sont pas pondérées par leur durée. À noter que cette enquête fournit une mesure, à partir du point de vue des salariés, de leur réalité, et non de celle, administrative, de l'employeur ou de l'Assurance maladie.

Dans la fonction publique de l'État, deux indicateurs sont présentés : la proportion des agents ayant eu une absence pour maladie dans l'année (nombre de personnes ayant eu au moins un congé pour motifs médicaux rapporté à l'effectif physique au 31 décembre) et le nombre moyen de jours d'arrêt par agent (nombre de jours d'arrêt pour motifs médicaux) parmi l'effectif physique au 31 décembre. Cet indicateur prend en compte l'ensemble des jours d'arrêt et non seulement les jours théoriquement travaillés, qui dépendent de la quotité de travail et qui excluent la plupart du temps les samedis, dimanches et jours fériés.

Dans la fonction publique territoriale, l'indicateur utilisé est le nombre moyen de journées d'absence par agent et par an : nombre de journées d'absence pour motifs médicaux/effectif physique sur emplois permanents.

Dans la fonction publique hospitalière, au-delà du nombre moyen de journées d'absence par agent (présenté dans le tableau 8.4-7), est calculé par la DGOS un taux d'absence pour raison de santé construit de la manière suivante : nombre total de jours d'absence, hors formation/nombre d'ETP moyens travaillés de l'année \times 365.

E – Les accidents du travail

Dans la fonction publique de l'État, la refonte du bilan « Hygiène et sécurité » en 2013 auprès des ministères a permis la mise en place d'un volet spécifique sur les accidents du travail et les maladies professionnelles. Les résultats agrégés portant sur les accidents du travail et les

accidents du trajet sont présentés dans les tableaux 8.5-2 à 8.5-4.

Dans la fonction publique territoriale, l'indicateur utilisé est le nombre d'accidents (avec ou sans arrêt pour 100 agents).

Dans la fonction publique hospitalière, l'indicateur retenu est le nombre d'accidents de travail avec et sans arrêt.

Des éléments complémentaires peuvent être obtenus pour la FPT et la FPH grâce à l'exploitation de la Banque nationale de données (BND), du Fonds national de prévention de la CNRACL, données issues de l'utilisation du logiciel Prorisq. Voir tableaux 8.5.6 et 8.5.9.

F – Les maladies professionnelles

La refonte du bilan « Hygiène et sécurité » en 2013 auprès des ministères a permis la mise en place d'un volet spécifique sur les accidents du travail et les maladies professionnelles. Les résultats agrégés sont présentés dans la FT 8.6. Des éléments peuvent être obtenus pour la FPT et la FPH grâce à l'exploitation de la Banque nationale de données (BND), du Fonds national de prévention de la CNRACL, données issues de l'utilisation du logiciel Prorisq. Voir tableaux 8.6.2 et 8.6.3.

G – Les expositions aux risques professionnels

La description des expositions aux risques professionnels a fait l'objet de nombreux travaux dans le secteur privé, et plus récemment dans la fonction publique. La couverture du champ de la fonction publique sur ces sujets répond aux engagements pris par les pouvoirs publics dans le cadre de l'accord de novembre 2009 sur la santé et la sécurité au travail dans la fonction publique, et du protocole d'accord-cadre relatif à la prévention des risques psychosociaux dans la fonction publique signé en octobre 2013 ainsi qu'aux conclusions du rapport du collège d'expertise pour le suivi des risques psychosociaux au travail de mai 2011 auquel la DGAFP a participé. Les résultats présentés ici sont issus de l'exploitation des enquêtes Dares-DGT-DGAFP SUMER 2009-2010 et Dares-DGAFP-Drees-Insee Conditions de travail 2013 pour laquelle la DGAFP a financé une extension d'échantillon permettant d'obtenir des résultats détaillés sur les trois versants de la fonction publique.

Disponibilité des données


L'ensemble des figures présentées dans les fiches thématiques sont reproduites au format Excel sur le site Internet : <http://www.fonction-publique.gouv.fr>, rubrique Statistiques / Rapports annuels, ainsi que, pour les figures marquées du signe  dans la rubrique Séries longues, pour disposer de résultats avec la plus grande profondeur historique possible.

Figure 8.1-1 : Part des agents déclarant travailler au forfait dans les trois versants de la fonction publique par sexe en 2012

[en %]

	FPE	FPT	FPH	Ensemble de la fonction publique
Hommes	7,5	4,2	9,5	6,6
Femmes	5,1	4,7	6,7	5,4
Ensemble	6,3	4,5	7,4	5,9

Source : Enquête Emploi 2012, Insee. Traitement DGAFP – Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : France métropolitaine.

Lecture : 7,5% des hommes de la FPE travaillent au forfait en 2012.

Figure 8.1-2 : Part d'agents au forfait dans les ministères par catégorie hiérarchique et par sexe en 2003

[en %]

Ministère	Catégorie hiérarchique			Sexe		Ensemble
	A	B	C	Hommes	Femmes	
Affaires étrangères	92,4	0,9	0,3	26,4	8,7	15,6
Agriculture	53,3	1,8	0,5	11,3	6,1	16,3
Culture	40,5	1,5	0,8	28,1	14,1	19,4
Défense	0,5	0,3	0,3	0,4	0,2	0,3
Économie et Finances	57,3	5,4	1,0	25,1	5,8	13,3
Éducation nationale	-	-	-	-	-	-
Emploi et Solidarité	17,0	0,6	0,6	12,3	3,3	5,7
Équipement	6,0	0,1	0,0	0,9	0,5	0,8
Intérieur	38,8	5,5	0,2	2,9	2,3	2,7
<i>dont Police nationale</i>	92,3	9,2	0,3	2,0	1,8	2,0
Jeunesse et Sports	100,0	9,0	3,0	100,0	42,5	75,9
Justice	80,9	6,4	0,6	15,4	16,4	16,1
<i>dont magistrats</i>	93,5	-	-	93,4	93,6	93,5
Outre-mer	42,1	0,0	0,0	27,4	4,7	14,0
Services du Premier ministre	47,7	3,5	0,2	28,6	13,8	20,9
Total des ministères	41,7	3,2	0,3	8,7	4,2	6,4
Total hors Éducation nationale	47,5	3,8	0,4	10,0	6,0	8,2

Source : Enquête exceptionnelle Temps de travail 2003, DGAFP – Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Agents civils des ministères.

Lecture : 1% des agents de catégorie C du ministère de l'Économie et des Finances sont au forfait en 2003.

Figure 8.1-3 : Travail le dimanche, horaires atypiques et contraintes horaires en 2013
[en %]


	FPE	FPT	FPH	Ensemble de la fonction publique	Secteur privé	Ensemble
Travailler 40 heures ou plus par semaine	38,6	19,5	21,3	28,3	31,7	31,0
Effectuer des astreintes	16,1	16,1	15,9	16,1	8,4	10,1
Ne pas disposer d'au moins 48h consécutives de repos par semaine	12,4	12,3	26,2	15,3	16,9	16,5
Travailler le samedi (même occasionnellement)	40,3	40,7	70,3	46,7 ⁽¹⁾	48,3	47,9
Travailler le dimanche (même occasionnellement)	28,6	30,3	64,0	36,7 ⁽¹⁾	25,8	28,3
Travailler la nuit (entre minuit et 5h, même occasionnellement)	14,4	12,5	32,3	17,5	14,9	15,5

Source : Enquête Conditions de travail 2013, Dares, DGAFP, Drees, Insee. Traitement Dares et DGAFP – Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : France, salariés.

Lecture : 28 % des agents de la FPE travaillent le dimanche, même occasionnellement.

⁽¹⁾ Les familles de métiers les plus confrontées au travail le samedi et le dimanche sont les familles Soins, Sécurité-Défense et Justice.

 **Figure 8.1-4 : Part des agents exposés à des contraintes de rythme ou d'intensité du travail en 2013**
[en %]

	FPE	FPT	FPH	Ensemble de la fonction publique	Secteur privé	Ensemble
Au moins 3 contraintes de rythme⁽¹⁾	25,1	24,9	40,4	28,2	37,3	35,2
Avoir un rythme imposé par ...						
le déplacement automatique d'un produit ou d'une pièce	2,1	3,6	5,1	3,2	9,5	8,0
la cadence automatique d'une machine	1,6	4,2	3,9	3,0	8,5	7,2
d'autres contraintes techniques	11,6	13,2	17,7	13,4	18,4	17,3
la dépendance immédiate vis-à-vis du travail d'un ou plusieurs collègues	25,7	25,7	42,2	29,2	29,8	29,6
des normes de production ou des délais à respecter en une journée au plus	12,8	15,3	16,6	14,5	19,5	18,4
dont : en une heure	18,1	19,8	28,5	20,9	29,2	27,3
une demande extérieure	13,4	10,8	8,0	11,4	11,3	11,3
dont : obligeant une réponse immédiate	50,7	53,5	62,4	54,2	58,7	57,7
les contrôles ou surveillances permanents exercés par la hiérarchie	26,2	25,0	35,4	27,7	32,6	31,5
un contrôle ou suivi automatisé	33,9	23,2	39,4	31,3	36,3	35,2
Ne pas pouvoir interrompre momentanément le travail quand on le souhaite	43,6	30,3	45,8	39,4	27,8	30,4
Devoir toujours ou souvent se dépêcher pour faire son travail	46,1	37,5	63,0	46,7	46,2	46,3
Devoir fréquemment interrompre une tâche pour une autre non prévue	62,7	63,5	78,0	66,2	63,5	64,1
Changer de poste en fonction des besoins de l'entreprise	16,3	21,9	20,1	19,0	24,2	23,0

Source : Enquête Conditions de travail 2013, Dares, DGAFP, Drees, Insee. Traitement Dares et DGAFP – Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : France, salariés.

⁽¹⁾ Parmi : le déplacement automatique d'un produit ou d'une pièce, la cadence automatique d'une machine, d'autres contraintes techniques, la dépendance immédiate vis-à-vis du travail d'un ou plusieurs collègues, des normes de production ou des délais à respecter en une journée au plus, des normes de production ou des délais à respecter en une heure au plus, une demande extérieure obligeant à une réponse immédiate, les contrôles ou surveillances permanents exercés par la hiérarchie.

Lecture : 25 % des agents de la FPT sont exposés à au moins 3 contraintes de rythme.

Note : Des données complémentaires sur les expositions aux risques des hommes et des femmes sont consultables sur le site internet de la DGAFP.

Figure 8.2-1 : Nombre de CET, de jours en dépôt et nombre de jours indemnisés pour les trois fonctions publiques

	Fonction publique de l'État		Fonction publique territoriale		Fonction publique hospitalière
	Tous agents éligibles au CET dans les ministères au 31/12/2009	Tous agents éligibles au CET dans les ministères au 31/12/2007	Tous agents 31/12/2011	Tous agents 31/12/2009	Ensemble des personnels de la FPH 31/12/2007
Part d'agents ayant un CET (en %) au 31/12	31,4	25,1	12,5	7,0	14,1*
Nombre moyen de jours par CET au 31/12	17,1	18,0	17,0	18,0	27,7
Nombre de CET ouverts au 31/12	230 759	202 403	200 350	119 000	132 750
Nombre de jours en stock au 31/12	3 950 769	3 581 410	3 356 000	2 154 000	3 676 450
Nombre de jours indemnisés ou rachetés	921 780	353 741	102 500	(2) -	925 671
Nombre de jours versés au RAFF ⁽¹⁾	166 738		6 220		

Sources : Enquêtes annuelles CET (FPE), DGAFF – Département des études, des statistiques et des systèmes d'information ; bilans sociaux FPT, DGCL ; enquêtes ponctuelles FPH, DGOS.

* Estimation.

(1) RAFF : retraite additionnelle de la fonction publique.

(2) Aucun jour de rachat n'a eu lieu dans la FPT en 2009, le décret FPE ayant été transposé par le décret n°2010-531 du 20 mai 2010.

Figure 8.2-2 : Récapitulatif des principaux indicateurs par catégorie hiérarchique des agents de la fonction publique de l'État au 31 décembre 2009 après l'application des nouvelles mesures de gestion des CET

	A niveau administrateur	A niveau attaché	Ensemble des A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Nombre de CET au 31-12-2009	27 527	62 374	89 901	86 297	54 561	230 759
Part des agents éligibles au dispositif ayant un CET (en %)	51,0	49,9	50,3	30,7	19,9	31,4
Part des nouveaux CET, ouverts pendant les années 2008 et 2009 sur l'ensemble des CET (en %)	25,0	26,4	26,0	33,6	44,1	33,1
Part des CET utilisés pour le rachat de jours sur l'ensemble des CET au titre du décret no 2009-1065 du 28 août 2009 (en %)	41,2	32,7	35,3	19,6	18,6	25,5
Nombre de jours rachetés au titre du décret no 2009-1065 du 28 août 2009	222 147	358 543	580 690	240 446	100 644	921 780
Moyenne de jours rachetés par compte utilisé pour le rachat	19,6	17,6	18,3	14,2	9,9	15,7
Part des comptes épargne utilisés pour le versement de jours au RAFF (en %)	14,5	2,5	6,2	1,7	1,8	3,4
Nombre de jours placés au RAFF au titre du décret no 2009-1065 du 28 août 2009	39 412	46 997	86 409	50 638	29 691	166 738
Moyenne de jours versés au RAFF par compte utilisé pour le versement	9,9	29,8	15,5	35,4	30,9	20,9
Part des comptes épargne utilisés pour la consommation sous forme de congé pendant les années 2008 et 2009 (en %)	9,7	10,7	10,4	11,8	11,6	11,2
Nombre moyen de jours consommés sous forme de congé par CET concerné	13,4	12,3	12,6	11,5	7,9	11,0
Nombre de jours restant sur les CET au 31/12/2009	725 270	1 043 397	1 768 667	1 544 555	637 547	3 950 769
Nombre moyen de jours en stock sur les CET	26,3	16,7	19,7	17,9	11,7	17,1

Source : Enquête bisannuelle CET 2008-2009, DGAFF, DGAFF – Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Lecture : au 31 décembre 2009, 230 759 CET étaient ouverts depuis la mise en place du dispositif, ce qui représente 31,4 % de l'ensemble des agents de la fonction publique éligibles au CET et une moyenne de 17,1 jours de dépôt. Parmi les agents possédant un CET, 25,5 % ont racheté 15,7 jours en moyenne et 3,4 % ont versé au RAFF 20,9 jours en moyenne.

Figure 8.3-1 : Les congés par type d'employeur en 2010

	Nombre de jours	Nombre de semaines
Ensemble de la fonction publique	45	7,6
État ⁽¹⁾	48 ⁽²⁾	8,0
Collectivités locales	45	7,4
Hôpitaux publics	44	7,3
Employeur particulier	26	4,3
Entreprise, association	36	5,9
De 1 à 9 salariés	29	4,9
De 10 à 49 salariés	32	5,3
De 50 à 199 salariés	37	6,1
De 200 à 999 salariés	38	6,4
Plus de 1000 salariés	40	6,6

Source : Enquête Emploi en continu sur l'année 2010, Insee. Traitement Insee.

Champ : Salariés ayant au moins un an d'ancienneté dans leur emploi principal (hors personnels enseignants du secteur de l'éducation et militaires).

Lecture : En 2010, les salariés d'une entreprise ou d'une association ont pris en moyenne 36 jours ouvrables de congé, correspondant à 5,9 semaines de congé.

(1) hors personnels enseignants du secteur de l'éducation et militaires.

(2) Les cycles hebdomadaires de travail des agents peuvent donner lieu à l'attribution de jours ARTT en compensation. En moyenne, les agents de la FPE (sur la base de la répartition des cycles de 2003) disposent de 20 jours ARTT, qui s'ajoutent aux congés annuels, d'après l'enquête DGAFP Temps de travail de 2003.

Figure 8.3-2 : Causes d'absence au travail dans la fonction publique de l'État en mars 2004 et mars 2010

[en %]

	Tous ministères hors Éducation nationale		Éducation nationale		Total général	
	2004	2010	2004	2010	2004	2010
Congé ordinaire de maladie	3,0	2,8	2,8	2,3	2,9	2,5
Congé de longue maladie ou pour grave maladie	1,1	0,9	0,8	0,8	0,9	0,8
Accident de service ou de travail, maladie professionnelle	0,3	0,3	0,2	0,1	0,2	0,2
Ensemble "maladies"	4,3	4,0	3,8	3,1	4,0	3,5
Congé de maternité, paternité et d'adoption	0,4	0,5	1,2	1,4	0,9	1,1
Autorisation spéciale d'absence	0,7	0,8	0,5	0,4	0,6	0,5
dont garde enfant malade	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Formations	1,8	2,0	1,6	0,7	1,7	1,2
Congés annuels, RTT, CET, récupération	10,4	8,9	0,2 ⁽³⁾	2,3 ⁽²⁾	5,5	3,4 ⁽²⁾
Part de personnes absentes un jour test de mars 2004 et de mars 2010⁽¹⁾ (en %)	17,9	17,1	7,4	6,2⁽²⁾	11,7	10,1⁽²⁾

Source : Enquêtes DGAFP auprès des directions de personnel des ministères, DGAFP – Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Agents civils des ministères.

Lecture : 2,5 % des agents de l'État étaient en congé de maladie ordinaire, lors de la journée du 25 mars 2010 ; ils étaient 2,9 % à être absents pour ce motif en mars 2004.

(1) Le nombre de personnes absentes lors du jour test est rapporté à l'effectif du ministère.

(2) Le jour test choisi se situe en période scolaire, ce qui exclut de facto les congés (annuels, RTT, etc.) des enseignants. Cela explique le faible taux d'absence des agents du ministère de l'Éducation nationale pour ce motif puisqu'il ne peut concerner que les personnels administratifs. Compte tenu du poids des enseignants dans la fonction publique de l'État, le même type de résultat est observé (faible taux global d'absence) dans l'ensemble des ministères.

(3) Le faible taux d'absence pour congés annuels, RTT et CET à l'Éducation nationale en 2004 résulte du fait que l'instauration des CET a débuté seulement en 2004 dans ce ministère : les agents ne pouvaient donc pas encore disposer de jours de congé pour ce motif en mars 2004.

Figure 8.3-3 : Nombre d'agents en congé parental dans les ministères au 31 décembre⁽¹⁾

	2014	2013	Évolution 2014/2013 (en %)
Affaires étrangères et Développement international	8	22	-63,6
Affaires sociales, et Droits des femmes, Ville, Jeunesse et Sports	31	31	0,0
Agriculture, Agro-alimentaire et Forêt/Enseignement privé agricole	63	85	-25,9
Culture et Communication	37	nd	
Défense	123	129	-4,7
Écologie, Développement durable et Énergie, et Logement, Égalité des territoires et Ruralité ⁽³⁾	102	88	15,9
Éducation nationale, Enseignement supérieur et Recherche	4 518	4 722	-4,3
Finances et Comptes publics, Économie, Industrie et Numérique, et Décentralisation, Réforme de l'État et Fonction publique ⁽²⁾	237	284	-16,5
Intérieur et Outre-mer	431	426	1,2
Justice	277	287	-3,5
Travail, Emploi et Dialogue social	20	21	-4,8
Services du Premier Ministre ⁽⁴⁾	5	4	25,0
Ensemble	5 852	6 099	-4,0
Part des agents en congé parental	0,4%	0,5%	

Source : Enquête annuelle Transparence de l'emploi et mobilité statutaire 2013 et 2014, DGAFP – Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Agents titulaires civils des ministères.

Lecture : Au 31 décembre 2014, les fonctionnaires en congé parental représentent 0,4 % de l'ensemble des titulaires civils des ministères.

(1) Résultats partiels : les résultats ne sont pas connus en 2013 pour le ministère de la Culture et de la Communication.

(2) Y compris Caisse des dépôts.

(3) Y compris la DGAC.

(4) Périmètre concerné : BOP soutien programme 129, Dila, SGDSN, Cour des comptes, Le CESE.

nd : données non disponibles, non communiquées ou manquantes

Figure 8.3-4 : Répartition par sexe, âge et catégorie hiérarchique des agents en congé parental dans les ministères au 31 décembre
[en %]

	1998	2000	2002	2004	2007	2009 ⁽¹⁾	2011 ⁽¹⁾	2013 ⁽¹⁾	2014
Sexe									
Hommes	5,9	3,2	3,5	4,1	5,1	4,7	4,2	7,6	5,8
Femmes	94,1	96,8	96,5	95,9	94,9	95,3	95,8	92,4	94,2
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Âge									
Moins de 30 ans			10,7	12,5	12,8	12,0	11,9	9,7 ⁽³⁾	8,5 ⁽⁴⁾
30 à 39 ans			75,4	75,7	74,2	74,4	75,0	73,1 ⁽³⁾	73,5 ⁽⁴⁾
40 à 49 ans			13,7	11,7	12,9	13,3	12,8	16,7 ⁽³⁾	17,5 ⁽⁴⁾
50 ans et plus			0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,5 ⁽³⁾	0,5 ⁽⁴⁾
Ensemble			100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0 ⁽³⁾	100,0 ⁽⁴⁾
Catégorie hiérarchique									
A+	-	-	-	-	4,1 ⁽²⁾	0,4 ⁽²⁾	0,8 ⁽²⁾	1,0 ⁽²⁾	1,0 ⁽²⁾
A	33,9	32,8	50,6	60,0	59,8	70,2	72,0	74,2	74,2
B	38,7	33,0	18,1	12,6	12,7	11,7	11,6	10,4	10,9
C	27,4	34,2	31,3	27,4	23,4	17,8	15,6	14,4	13,9
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Enquête annuelle Transparence de l'emploi et mobilité statutaire 1998 à 2014, DGAFP – Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Agents titulaires civils des ministères.

Lecture : 94,2% des agents titulaires civils des ministères en congé parental au 31 décembre 2014 sont des femmes et 73,5% sont âgés de 30 à 39 ans.

(1) Résultats partiels : les résultats ne sont pas connus en 2009 pour le ministère du Travail, Relations sociales, Famille, Solidarité et Ville, Jeunesse et Sports, en 2011 pour le ministère du Travail, Relations sociales, Famille, Solidarité et Ville et en 2013 pour le ministère de la Culture et de la Communication, et la DSAF des services du Premier ministre.

(2) Pour la catégorie A+, les résultats ne sont pas comparables sur la période 2006-2010. Dans l'édition 2009 de l'enquête TEMS, la catégorie A+ désignait "l'ensemble des corps ou emplois fonctionnels dont l'indice terminal du grade supérieur est au moins égal à la hors échelle B", c'est à dire les corps dont un grade atteint un indice majoré strictement supérieur à 963. Dans la définition utilisée depuis 2010, à ce premier critère vient s'ajouter un critère supplémentaire pour définir l'appartenance d'un corps ou d'un emploi à la catégorie A+ : le corps ou emploi doit être un débouché de la catégorie A (et non B). Les inspecteurs du travail et les directeurs des services pénitentiaires sont ainsi exclus de la catégorie A+, même si la grille indiciaire de ces corps atteint au moins la HEB. En outre, un critère alternatif, celui du niveau de recrutement, intervient si le premier critère (HEB minimum) n'est pas atteint. Ceci conduit à intégrer les corps de maîtres de conférences, ingénieurs et chargés de recherche, dont le recrutement requiert le doctorat, malgré un bornage indiciaire inférieur.

(3) Hors ministère des Affaires étrangères, pour lequel l'âge n'est pas renseigné.

(4) Pour le ministère de la Culture, la répartition des agents par âge est estimée à partir de la moyenne des autres ministères.

Figure 8.3-5 : Répartition des agents des ministères en congé parental selon la durée au 31 décembre
[en %]

	2007	2009 ⁽¹⁾	2011 ⁽¹⁾	2013 ⁽¹⁾	2014 ⁽²⁾
Moins d'un an	63,6	54,0	67,1	75,4	73,7
De 1 à 5 ans	35,3	24,8	31,8	23,5	25,5
De 5 à 10 ans	1,1	0,6	0,8	0,6	0,7
Plus de 10 ans	0,0	20,6	0,3	0,1	0,1
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Enquête annuelle Transparence de l'emploi et mobilité statutaire 2007 à 2014, DGAFP – Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Agents titulaires civils des ministères.

(1) Résultats partiels : les résultats ne sont pas connus en 2009 pour le ministère du Travail, Relations sociales, Famille, Solidarité et Ville, Jeunesse et Sports, en 2011 pour le ministère du Travail, Relations sociales, Famille, Solidarité et Ville et en 2013 pour les ministères des Affaires étrangères, de la Culture et de la Communication, et la DSAF des services du Premier ministre.

(2) Pour le ministère de la Culture, la répartition des agents en congé parental selon la durée au 31 décembre est estimée à partir de la moyenne des autres ministères.

Lecture : 74% des agents titulaires civils des ministères en congé parental au 31 décembre 2014 sont en congé parental depuis moins d'un an.

Figure 8.3-6 : Effectif des agents en congé parental dans la fonction publique territoriale au 31 décembre 2013

	Total	Part de femmes
En congé parental (article 75) Fonctionnaires et non-titulaires	8 058 ⁽¹⁾	96,2

Source : DGCL-CNFPT, Synthèse nationale des rapports aux CTP sur l'état des collectivités territoriales.

Note : Ces données ne sont que des estimations provenant de l'exploitation des "bilans sociaux" et ne peuvent pas être considérées comme exactes à l'unité près.

(1) Donnée révisée par la DGCL.

Figure 8.4-1 : Proportion de salariés absents au moins un jour au cours d'une semaine pour raisons de santé dans les différents versants de la fonction publique et le secteur privé [en %]

	2013	2014	2015
FPE	2,7	3,1	3,1
Enseignants	2,5	3,1	3,0
Hors enseignants	3,0	3,1	3,2
FPT	4,4	4,4	4,5
FPH	4,6	4,7	4,6
Ensemble de la fonction publique	3,7	3,9	3,9
Secteur privé	3,7	3,8	3,7
Ensemble	3,7	3,8	3,8

Source : Insee, enquête Emploi 2006 à 2012. Traitement DGAFP – Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : France métropolitaine, salariés. Hors apprentis, stagiaires, emplois aidés, salariés des particuliers-employeurs et salariés travaillant à domicile.

NB : Compte tenu de la refonte de l'enquête Emploi en 2013 mais aussi d'une amélioration de l'identification des différents versants de la fonction publique dans l'enquête, les statistiques d'absences pour raisons de santé des années antérieures ne sont pas directement comparables avec ces données.

Figure 8.4-2 : Nombre moyen de jours d'absence pour raison de santé dans les trois versants de la fonction publique

	Fonction publique de l'État 2012	Fonction publique territoriale 2013	Fonction publique hospitalière 2013
Nombre moyen de jours d'absence pour raison de santé	12,3 ⁽¹⁾	22,4	personnel médical : 5,3 personnel non médical : 21,0
dont : pour maladie ordinaire	7,1	12,1	personnel médical : 3,5 personnel non médical : 12,29

Sources : Enquête « Absentéisme pour raison de santé en 2012 », DGAFP – Département des études, des statistiques et des systèmes d'information ; bilans sociaux 2013, DGCL ; bilans sociaux des établissements publics de santé à fin 2013, ATIH-DGOS.

Champ : FPE : agents civils des ministères ; FPT : agents titulaires et non-titulaires sur emplois permanents ; FPH : agents des établissements publics de santé.

(1) Hors ministère des Affaires étrangères.

Figure 8.4-3 : Part des agents ayant pris un congé maladie dans les ministères en 2012 [en %]

	Part d'agents ayant fait l'objet d'au moins 1 arrêt pour...				
	maladie ordinaire de moins de 4 jours	maladie ordinaire de 4 jours et plus	maladie grave, longue durée	accident du travail	maladie professionnelle
Affaires étrangères	26,2	17,1	nd	nd	0,0
Agriculture	11,8	14,6	1,4	1,1	0,0
Caisse des dépôts, Conseil d'État, Cour des comptes	20,3	23,7	1,9	1,6	0,0
Culture	11,9	18,4	2,1	nd	nd
Défense - civils	17,6	45,5	2,5	2,0	0,3
Écologie	6,2	22,5	0,9	1,8	0,1
Économie et Finances	nd	nd	2,4	nd	nd
Intérieur	12,9	28,3	1,2	7,4	0,0
Justice	7,0 ⁽¹⁾	14,1 ⁽¹⁾	1,0 ⁽¹⁾	1,2 ⁽¹⁾	0,0 ⁽¹⁾
Ministères de l'enseignement	26,5	24,0	2,0	1,0	0,0
Ministères sociaux	4,5	20,1	3,0	nd	nd
Services du Premier ministre	12,1	16,6	2,3	2,1	0,0
Travail	15,4	27,8	3,3	2,1	0,0
Ensemble	20,6	24,6	1,8⁽²⁾	2,1⁽²⁾	0,0
<i>Hors ministères de l'enseignement</i>	<i>13,3</i>	<i>25,3</i>	<i>1,6⁽²⁾</i>	<i>3,4⁽²⁾</i>	<i>0,0</i>

Source : Enquête « Absentéisme pour raison de santé en 2012 », DGAFP – Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Ministères, agents civils.

(1) Hors administration pénitentiaire.

(2) Hors ministère des Affaires étrangères

nd : données non disponibles, non communiquées ou manquantes.

Lecture : Ces proportions d'agents ne s'additionnent pas, un agent peut en effet avoir eu recours à deux types de congé différents la même année.

Figure 8.4-4 : Nombre moyen de jours d'arrêt pour congé maladie dans les ministères en 2012

	Nombre moyen de jours d'arrêt pour raison de santé par agent	pour maladie ordinaire de moins de 4 jours	pour maladie ordinaire de 4 jours et plus	pour maladie ordinaire	pour maladie grave, longue durée	accident du travail	maladie professionnelle	AT/MP
Affaires étrangères	nd	0,7	3,2	3,9	nd	nd	0,0	nd
Agriculture	9,9	0,4	4,8	5,2	4,1	0,6	0,0	0,6
Caisse des dépôts, Conseil d'État, Cour des comptes	13,5	0,7	7,0	7,7	5,0	0,7	0,0	0,7
Culture	9,7	0,3	3,8	4,1	1,8	3,6	0,2	3,9
Défense - civils	14,5	0,5	7,1	7,5	5,6	0,9	0,4	1,3
Écologie	13,2	0,1	6,5	6,7	5,4	1,0	0,1	1,1
Économie et Finances	14,4	nd	nd	8,2	5,6	nd	nd	0,6
Intérieur	13,2	0,3	7,6	8,0	3,1	2,2	0,0	2,2
Justice	14,0 ⁽¹⁾	nd	nd	8,7	3,7	1,7	0,1 ⁽¹⁾	1,7 ⁽¹⁾
Ministères de l'enseignement	11,4	0,8	5,8	6,6	4,5	0,4	0,0	0,4
Ministères sociaux	12,6	0,3	5,3	5,6	6,6	0,4	0,0	0,0
Services du Premier ministre	10,2	0,3	4,5	4,8	4,5	0,9	0,0	0,9
Travail	16,5	0,5	8,0	8,5	7,5	0,4	0,0	0,4
Ensemble	12,3⁽²⁾	0,6	6,5	7,1	4,4⁽²⁾	0,8⁽²⁾	0,0	0,9⁽²⁾
<i>Hors ministères de l'enseignement</i>	<i>13,5⁽²⁾</i>	<i>0,5</i>	<i>7,2</i>	<i>7,8</i>	<i>4,3⁽²⁾</i>	<i>1,4⁽²⁾</i>	<i>0,1</i>	<i>1,5⁽²⁾</i>

Source : Enquête « Absentéisme pour raison de santé en 2012 », DGAFP – Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Ministères, agents civils.

(1) Hors maladies professionnelles de l'administration pénitentiaire.

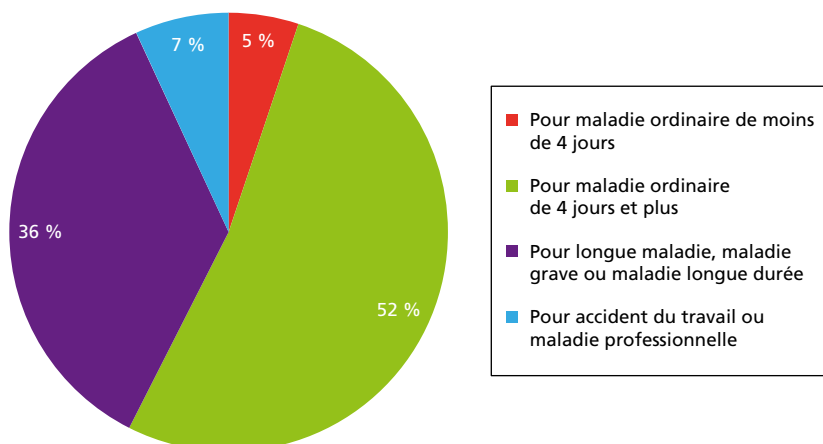
(2) Hors ministère des Affaires étrangères

Note : En raison des arrondis, le nombre de jours moyen total peut être différent de la somme des décompositions à hauteur d'un dixième de jour.

nd : données non disponibles, non communiquées ou manquantes.

Lecture : Le nombre moyen de jours d'arrêt pour raison de santé par agent du ministère de l'Agriculture s'élève à 9,9 en 2012.

Figure 8.4-5 : Répartition des jours d'arrêt pour raison de santé selon le motif et la durée dans les ministères en 2012



Source : Enquête « Absentéisme pour raison de santé en 2012 », DGAFP – Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Ministères, agents civils.

Note : Hors maladies professionnelles de l'administration pénitentiaire et hors ministère des Affaires étrangères pour les congés pour longue maladie, maladie grave ou maladie longue durée et pour AT/MP.

Figure 8.4-6 : Nombre moyen de jours d'arrêt maladie par agent et par motif dans la fonction publique territoriale

	2009	2011	2013 ⁽¹⁾
Maladie ordinaire	11,4	12,0	11,9
Longue maladie	6,6	6,8	7,2
Accident du travail et du trajet	2,1	2,3	2,6
Maladie professionnelle	0,5	0,7	0,8
Total absence pour "raison de santé"	20,6	21,8	22,5

Source : DGCL, Bilans sociaux 2009, 2011 et 2013.

Champ : Agents titulaires et non titulaires sur emplois permanents au 31 décembre de l'année concernée.

(1) : Données révisées par la DGCL.

Figure 8.4-7 : Nombre moyen de jours d'absence par agent et par motif dans la fonction publique hospitalière en 2014

	Personnel médical	Personnel non médical
Maladie ordinaire	3,5	13,1
Longue maladie, maladie de longue durée	1,5	5,6
Accident du travail	0,2	2,2
Accident du trajet	0,0	0,2
Maladie à caractère professionnel ou contractée dans l'exercice des fonctions	0,0	0,1
Maladie professionnelle	0,2	0,9
Total absence pour "raison de santé"	5,4	22,1

Source : ATIH - DGOS, Analyse des bilans sociaux des établissements publics de santé à fin 2014, indicateur 6.2

Champ : Agents travaillant dans 488 établissements publics de santé répondants.

Figure 8.5-1 : Part des agents ayant eu un accident du travail dans les trois versants de la fonction publique et dans le secteur privé en 2012

[en %]

	Part des agents ayant eu...			
	au moins un accident dans l'année	un accident	deux accidents	trois accidents ou plus
Fonction publique de l'État	6,6	5,3	0,7	0,5
Fonction publique territoriale	8,5	6,8	1,2	0,5
Fonction publique hospitalière	12,9	10,2	1,5	1,2
Ensemble de la fonction publique	8,6	6,9	1,0	0,6
Secteur privé	9,1	6,6	1,2	1,3

Source : Enquête Conditions de travail 2013, Dares, DGAFP, Drees, Insee. Traitement Dares et DGAFP – Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : France, salariés.

Lecture : 8,5 % des agents de la FPT ont déclaré avoir subi au moins un accident du travail dans l'année : 6,8 % ont déclaré un accident, 1,2 % deux accidents et 0,5 % trois accidents ou plus.

Note : Accidents du travail déclarés, survenus dans les 12 mois précédant la collecte.

Figure 8.5-2 : Répartition des accidents du travail notifiés en 2014 selon le sexe et la gravité par ministère

	Taux de couverture	Nombre d'accidents du travail notifiés en 2014	Répartition selon le sexe		Répartition selon la gravité							
					Sans arrêt		Avec arrêt		dont + de 3 jours		Avec décès	
			H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
Affaires étrangères et Développement international ⁽¹⁾	100%	50	34%	66%	29%	58%	71%	42%	59%	39%	0%	0%
Agriculture, Agro-alimentaire et Forêt/Enseignement privé agricole	74%	282	50%	50%	52%	58%	48%	42%	35%	42%	0%	0%
Finances et Comptes publics, Économie, Industrie et Numérique, et Décentralisation, Réforme de l'État et Fonction publique	100%	985	43%	57%	46%	45%	54%	55%	47%	45%	0%	0%
Conseil d'État	100%	36	39%	61%	36%	55%	64%	45%	50%	45%	0%	0%
Culture et Communication	95%	520	43%	58%	35%	42%	65%	58%	nd	nd	nd	nd
DDI	98%	570	44%	56%	46%	48%	54%	52%	47%	47%	0%	0%
Défense ⁽⁴⁾	95%	1 734	61%	39%	49%	56%	51%	44%	47%	42%	0%	0%
Écologie, Développement durable et Énergie, et Logement, Égalité des territoires et Ruralité - hors Aviation civile ⁽³⁾	80%	1 225	77%	23%	49%		51%		46%		0%	0%
Écologie, Développement durable et Énergie, et Logement, Égalité des territoires et Ruralité - Aviation civile	100%	79	71%	29%	nd		nd		nd		0%	0%
Éducation nationale ^{(1) (2)}	100%	10 940	24%	76%	nd		nd		nd		nd	nd
Enseignement supérieur et Recherche ⁽¹⁾	74%	2 292	nd		46%		54%		84%		0%	0%
Intérieur - gendarmerie	100%	203	66%	34%	nd		nd		nd		nd	nd
Intérieur - police ⁽¹⁾	100%	15 562	nd		nd		nd		nd		nd	nd
Intérieur - secrétariat général	88%	949	48%	52%	39%	49%	61%	51%	33%	27%	0%	0%
Justice ⁽¹⁾	70%	2 205	60%	40%	nd		nd		nd		0%	0%
Services du Premier ministre ⁽¹⁾	98%	52	52%	48%	67%	52%	33%	48%	22%	28%	0%	0%
Ministères sociaux ⁽¹⁾	>70%	404	26%	74%	nd		nd		nd		nd	nd

Source : Volet AT/MP, Bilan de l'application des dispositions relatives à l'hygiène, à la sécurité du travail et à la médecine du travail dans la fonction publique de l'État en 2014. Traitement DGAFP – Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Ministères.

(1) AT reconnus uniquement.

(2) Les agents non titulaires recrutés sous contrat à durée déterminée supérieur ou égal à un an ou en contrat à durée indéterminée, à temps complet, relevant du budget de l'éducation nationale ont été intégrés dans les chiffres de l'enquête 2014.

(3) DDI inclus, hors EPA.

(4) Hors personnel militaire.

Lecture : Sur un périmètre couvrant 74 % des services du ministère de l'Agriculture et de la Pêche, 282 accidents du travail ont été notifiés en 2014. Parmi ceux-ci, 50 % concernaient des femmes. Et parmi les accidents du travail qui concernaient les femmes dans ce même ministère, 58 % n'ont fait l'objet d'aucun arrêt de travail, 42 % en ont fait l'objet (42 % un arrêt de travail de plus de 3 jours), et 0 % ont donné lieu à un décès.

Note : Le taux de couverture représente la part des services du ministère couverts par ces réponses. Ces résultats excluent les accidents du trajet.

nd : données non disponibles, non communiquées ou manquantes.

 **Figure 8.5-3 : Nombre d'accidents du travail notifiés ayant fait l'objet de plus de 3 jours d'arrêt ou ayant provoqué le décès selon les ministères**

	2013		2014	
	Taux de couverture	Nombre d'AT ayant fait l'objet de plus de 3 jours d'arrêt ou ayant provoqué le décès	Taux de couverture	Nombre d'AT ayant fait l'objet de plus de 3 jours d'arrêt ou ayant provoqué le décès
Affaires étrangères et Développement international ⁽¹⁾	100%	17	100%	13
Agriculture, Agro-alimentaire et Forêt/Enseignement privé agricole	73%	32	74%	108
Finances et Comptes publics, Économie, Industrie et Numérique, et Décentralisation, Réforme de l'État et Fonction publique	100%	595	100%	588
Conseil d'État	100%	13	100%	17
Culture et Communication		nd		nd
DDI		nd	98%	266
Défense ⁽⁴⁾	95%	771	95%	775
Écologie, Développement durable et Énergie, et Logement, Égalité des territoires et Ruralité - hors Aviation civile ⁽³⁾	79%	578	80%	561
Écologie, Développement durable et Énergie, et Logement, Égalité des territoires et Ruralité - Aviation civile	100%	62		nd
Éducation nationale ^{(1) (2)}		nd		nd
Enseignement supérieur et Recherche ⁽¹⁾	81%	1574	74%	1925
Intérieur - gendarmerie	92%	112		nd
Intérieur - police ⁽¹⁾		nd	100%	844
Intérieur - secrétariat général	99%	249	88%	274
Justice ⁽¹⁾		nd	70%	1305
Santé, Jeunesse, Sports et Vie associative ⁽¹⁾		nd		
Services du Premier ministre ⁽¹⁾	97%	30	98%	13
Travail, Relations sociales, Famille, Solidarité et Ville ⁽¹⁾		nd		
Ministères sociaux ⁽¹⁾				nd

Source : Volet ATIMP, Bilan de l'application des dispositions relatives à l'hygiène, à la sécurité du travail et à la médecine du travail dans la fonction publique de l'État en 2014. Traitement DGAFP – Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Ministères.

(1) AT reconnus uniquement

(2) Les agents non titulaires recrutés sous contrat à durée déterminée supérieur ou égal à un an ou en contrat à durée indéterminée, à temps complet, relevant du budget de l'éducation nationale ont été intégrés dans les chiffres de l'enquête 2014.

(3) DDI inclus, hors EPA

(4) Hors personnel militaire

Note : Le taux de couverture représente la part des services du ministère couverts par ces réponses. Ces résultats excluent les accidents du trajet.

nd : données non disponibles, non communiquées ou manquantes.

Figure 8.5-4 : Répartition des accidents du trajet notifiés en 2014 selon le sexe et la gravité par ministère

	Taux de couverture	Nombre d'accidents du trajet notifiés en 2014	Répartition selon le sexe		Répartition par type d'arrêt							
					Sans arrêt		Avec arrêt		dont + de 3 jours		Avec décès	
			H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
		Total										
Affaires étrangères et Développement international ⁽¹⁾	100%	48	42%	58%	35%	29%	65%	71%	65%	86%	0%	0%
Agriculture, Agro-alimentaire et Forêt/Enseignement privé agricole	74%	46	28%	72%	38%	52%	62%	48%	62%	48%	0%	0%
Finances et Comptes publics, Économie, Industrie et Numérique, et Décentralisation, Réforme de l'État et Fonction publique	100%	978	36%	64%	36%	38%	64%	61%	41%	54%	0%	0%
Conseil d'État	100%	54	11%	89%	67%	38%	33%	63%	33%	48%		
Culture et Communication	95%	304	31%	69%	37%	41%	63%	59%	nd	nd	0%	0%
DDI	98%	242	33%	67%	50%	44%	50%	56%	34%	51%	0%	0%
Défense ⁽⁴⁾	95%	462	50%	50%	49%	55%	53%	50%	47%	45%	0%	0%
Écologie, Développement durable et Énergie, et Logement, Égalité des territoires et Ruralité - hors Aviation civile ⁽³⁾	80%	272	44%	56%	47%		53%		45%		0%	
Écologie, Développement durable et Énergie, et Logement, Égalité des territoires et Ruralité - Aviation civile	100%	56	45%	55%	nd		nd		nd		0%	0%
Éducation nationale ^{(1) (2)}	100%	3 303	23%	77%	nd		nd		nd		nd	
Enseignement supérieur et Recherche ⁽¹⁾	74%	nd		nd	44%		56%		nd		0%	
Intérieur - gendarmerie	100%	30	37%	63%	nd		nd		nd		nd	
Intérieur - police ⁽¹⁾	100%	2 078	63%	37%	nd		nd		nd		nd	
Intérieur - secrétariat général	88%	378	23%	77%	47%	44%	53%	56%	33%	34%	0%	0%
Justice ⁽¹⁾	70%	469	27%	73%	nd		nd		nd		0%	0%
Services du Premier ministre ⁽¹⁾	98%	65	37%	63%	54%	49%	46%	51%	38%	41%	0%	0%
Ministères sociaux ⁽¹⁾	>70%	336	nd		nd		nd		nd		nd	

Source : Volet AT/MP, Bilan de l'application des dispositions relatives à l'hygiène, à la sécurité du travail et à la médecine du travail dans la fonction publique de l'État en 2014. Traitement DGAFP – Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Ministères.

Lecture : Sur un périmètre couvrant 74 % des services du ministère de l'Agriculture et de la Pêche, 46 accidents du trajet ont été notifiés en 2014. Parmi ceux-ci, 72 % concernaient des femmes. Et parmi les accidents du trajet qui concernaient les femmes dans ce même ministère, 52 % n'ont fait l'objet d'aucun arrêt de travail, 48 % en ont fait l'objet (48 % un arrêt de travail de plus de 3 jours), et 0 % ont donné lieu à un décès.

Note : Le taux de couverture représente la part des services du ministère couverts par ces réponses.

(1) AT reconnu uniquement.

(2) Les agents non titulaires recrutés sous contrat à durée déterminée supérieur ou égal à un an ou en contrat à durée indéterminée, à temps complet, relevant du budget de l'éducation nationale ont été intégrés dans les chiffres de l'enquête 2014.

(3) DDI inclus, hors EPA.

(4) Hors personnel militaire.

nd : données non disponibles, non communiquées ou manquantes.

Figure 8.5-5 : Répartition du nombre d'accidents du travail pour 100 agents selon la filière dans les collectivités territoriales au 31 décembre 2013

	Nombre d'accidents de service pour 100 agents ⁽¹⁾	Nombre d'accidents du trajet pour 100 agents ⁽¹⁾
Administrative	1,8	1,0
Animation	5,3	1,0
Culturelle	1,4	0,7
Incendie et secours	17,4	0,4
Médico-sociale technique	5,6	1,1
Police municipale	11,2	1,1
Sociale	5,0	1,0
Sportive	5,6	0,5
Technique	8,7	0,7
Autres cas hors filière	8,6	1,2
Total	6,3	0,9

Source : DGCL, synthèse nationale des rapports au CTP sur l'état des collectivités territoriales au 31 décembre 2013.

Champ : Agents titulaires et non titulaires sur emplois permanents employés dans les collectivités territoriales disposant d'un Comité technique paritaire propre (celles de plus de 50 agents) ou relevant du CTP d'un centre de gestion au 31 décembre 2013.

(1) : Données révisées par la DGCL.

Figure 8.5-6 : Répartition des accidents de travail et de trajet selon le type de collectivité dans la fonction publique territoriale en 2014

	Répartition des accidents de travail	Part avec arrêt	Moyenne jours d'arrêt	Répartition des accidents de trajets	Part avec arrêt	Moyenne jours d'arrêt
Communauté de communes, de ville	5,0%	68,9%	40,4	4,0%	72,1%	42,1
Communauté urbaine, district	0,6%	63,5%	36,3	0,2%	66,7%	69,6
Commune	69,6%	66,0%	40,1	70,6%	70,3%	46,3
CCAS	6,7%	63,9%	46,9	7,5%	71,2%	40,6
Département	3,3%	58,5%	32,7	4,6%	58,6%	28,5
OPH	1,2%	66,5%	50,6	1,5%	60,8%	56,8
Région	3,2%	64,5%	39,5	2,5%	69,9%	46,3
Syndicat	3,4%	68,8%	39,5	2,2%	64,5%	46,3
Autre collectivité territoriale	6,9%	65,1%	39,4	7,1%	65,0%	38,4
Ensemble	100,0%	65,7%	40,4	100,0%	69,2%	44,7

Source : CNRACL, Fonds national de prévention, Banque nationale de données.

Champ : Échantillon de 505 000 agents, représentant 35 % de la population des actifs territoriaux affiliés à la CNRACL.

Note : En 2014, 34 904 accidents du travail et 4 972 accidents du trajet d'agents de la FPT ont été recensés dans la BND.

Figure 8.5-7 : Accidents de travail recensés dans la fonction publique hospitalière en 2014

Nombre d'accidents de travail (hors accidents de trajet) et avec arrêt de travail recensés	24 403
ETP de l'échantillon	616 857
Nombre d'accidents du travail pour 100 ETP	4,0

Source : DGOS et ATIH, Analyse des bilans sociaux des établissements publics de santé à fin 2014.

Champ : Agents travaillant dans 488 établissements publics de santé répondants.

Lecture : Sur un échantillon de 488 établissements composés de 616 857 ETP au total, 24 403 accidents de travail (hors accidents de trajet) et avec arrêt de travail ont été recensés soit 4,0 accidents du travail pour 100 ETP.

Figure 8.5-8 : Causes d'accidents du travail les plus fréquentes dans la fonction publique hospitalière en 2014

	Part des établissements de santé qui déclarent la cause parmi les plus fréquentes
Chute de plain-pied	77,5%
Effort lié à la manutention de malades	74,6%
Contact/Projection avec sang, urine, produit biologique etc. sur peau lésée, muqueuses, yeux	29,6%

Source : DGOS et ATIH, *Analyse des bilans sociaux des établissements publics de santé à fin 2014*.

Champ : Échantillon de 488 établissements publics de santé répondants.

Figure 8.5-9 : Métiers les plus touchés par les accidents du travail dans la fonction publique hospitalière en 2014

	Part des établissements de santé qui déclarent le métier parmi les plus touchés
Aide-soignant(e)s	95,4%
Infirmier(e)s en soins généraux	90,7%
Agent de bio-nettoyage	72,6%

Source : DGOS et ATIH, *Analyse des bilans sociaux des établissements publics de santé à fin 2014*.

Champ : Échantillon de 488 établissements répondants.

Figure 8.5-10 : Répartition des accidents de travail et de trajet selon le type d'établissement de la fonction publique hospitalière en 2014

	Répartition des accidents de travail	Part avec arrêt	Moyenne jours d'arrêt	Répartition des accidents de trajets	Part avec arrêt	Moyenne jours d'arrêt
Autres collectivités hospitalières	2,9%	37,9%	49,8	2,3%	55,8%	31,7
Centre de soins avec/sans hébergement	1,2%	53,7%	46	0,8%	31,3%	86
Centre d'hébergement de personnes âgées	12,8%	58,7%	46,8	9,1%	65,9%	44,7
Centres hospitaliers généraux	39,7%	40,9%	46,8	37,3%	58,5%	48,4
Centres hospitaliers régionaux	21,8%	41,4%	41,6	31,5%	58,2%	38,3
Centres hospitaliers spécialisés	7,4%	53,3%	45	6,8%	62,3%	46,2
Établissements publics à caractère sanitaire ou social	2,9%	59,2%	46,6	2,8%	59,3%	60,9
Hôpitaux locaux	11,3%	51,0%	45,9	9,3%	65,7%	40,5
Ensemble	100,0%	46,0%	45,6	100,0%	59,7%	44,1

Source : CNRACL, *Fonds national de prévention, Banque nationale de données*.

Champ : Échantillon de 264 000 agents, représentant 28 % de la population des actifs hospitaliers affiliés à la CNRACL.

Note : En 2014, 22 726 accidents du travail et 1 904 accidents du trajet d'agents de la FPH ont été recensés dans la BND.

 **Figure 8.6-1 : Nombre de maladies professionnelles reconnues en 2013 et 2014 selon les ministères**

	2013		2014	
	Taux de couverture	Nombre de MP reconnues	Taux de couverture	Nombre de MP reconnues
Affaires étrangères et Développement international	100%	3	100%	3
Agriculture, Agro-alimentaire et Forêt/Enseignement privé agricole	73%	0	74%	11
Finances et Comptes publics, Économie, Industrie et Numérique, et Décentralisation, Réforme de l'État et Fonction publique	100%	14	100%	22
Conseil d'État	100%	0	100%	2
Culture et Communication	100%	15	95%	4
DDI		nd	98%	39
Défense ⁽²⁾	95%	212	95%	182
Écologie, Développement durable et Énergie, et Logement, Égalité des territoires et Ruralité - hors Aviation civile ⁽¹⁾	86%	37	87%	53
Écologie, Développement durable et Énergie, et Logement, Égalité des territoires et Ruralité - Aviation civile	100%	0	100%	4
Éducation nationale	100%	93	100%	88
Enseignement supérieur et Recherche	81%	93	72%	78
Intérieur - gendarmerie	95%	8	95%	9
Intérieur - police	100%	19		nd
Intérieur - secrétariat général	99%	13	88%	13
Justice	86%	32	76%	47
Santé, Jeunesse, Sports et Vie associative		nd		
Services du Premier ministre	97%	4	100%	2
Travail, Relations sociales, Famille, Solidarité et Ville		nd		
Ministères sociaux			> 70 %	14

Source : Volet AT/IMP, Bilan de l'application des dispositions relatives à l'hygiène, à la sécurité du travail et à la médecine du travail dans la fonction publique de l'État en 2014. Traitement DGAFP – Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Ministères.

Note : Le taux de couverture représente la part des services du ministère couverts par ces réponses.

nd : données non disponibles, non communiquées ou manquantes.

(1) DDI inclus, hors EPA.

(2) Hors personnel militaire.

Figure 8.6-2 : Répartition des maladies professionnelles selon le type de collectivité de la fonction publique territoriale en 2014

	Nombre de maladies professionnelles	Répartition	Part avec arrêt	Moyenne jours d'arrêt
Communauté de communes, de ville	58	2,8%	70,7%	142,3
Communauté urbaine, district	9	0,4%	77,8%	132,6
Commune	1377	67,2%	66,5%	155,3
CCAS	187	9,1%	70,1%	176,9
Département	39	1,9%	61,5%	208,3
Offices publics de l'habitat (OPH)	25	1,2%	52,0%	195,4
Région	164	8,0%	78,7%	129,7
Syndicat	75	3,7%	68,0%	129,7
Autre collectivité territoriale	116	5,7%	68,1%	147,2
Ensemble	2050	100,0%	67,8%	154,4

Source : CNRACL, Fonds national de prévention, Banque nationale de données.

Champ : Échantillon de 505 000 agents, représentant 35 % de la population des actifs territoriaux affiliés à la CNRACL.

Figure 8.6-3 : Répartition des maladies professionnelles selon le type d'établissement de la fonction publique hospitalière en 2014

	Nombre de maladies professionnelles	Répartition	Part avec arrêt	Moyenne jours d'arrêt
Autres collectivités hospitalières	26	1,7%	92,3%	118
Centre de soins avec/sans hébergement	18	1,1%	77,8%	193,3
Centre hébergement personnes âgées	236	15,0%	79,2%	157,6
Centres hospitaliers généraux	679	43,2%	78,6%	125,2
Centres hospitaliers régionaux	325	20,7%	48,0%	126,4
Centres hospitaliers spécialisés	50	3,2%	56,0%	133,4
Établissements publics à caractère sanitaire ou social	15	1,0%	73,3%	200,4
Hôpitaux locaux	221	14,1%	81,4%	135,1
Ensemble	1570	100,0%	72,2%	133,9

Source : CNRACL, Fonds national de prévention, Banque nationale de données.

Champ : Échantillon de 264 000 agents, représentant 28 % de la population des actifs hospitaliers affiliés à la CNRACL.

 **Figure 8.7-1 : Part des agents exposés à des contraintes physiques dans le cadre de leur travail en 2013**

[en %]

	FPE	FPT	FPH	Ensemble FP	Secteur privé	Ensemble
Au moins trois contraintes physiques intenses⁽¹⁾	18,2	36,6	52,2	31,7	35,8	34,9
Rester longtemps debout	48,9	51,5	69,1	54,1	49,9	50,8
Rester longtemps dans une autre posture pénible	25,6	37,6	41,8	33,1	35,2	34,7
Porter ou déplacer des charges lourdes	23,8	41,8	61,0	37,8	41,7	40,8
Effectuer des mouvements douloureux ou fatigants	19,6	39,8	54,7	34,0	37,7	36,9
Être exposé à un bruit intense	10,1	16,9	8,5	12,1	19,8	18,0
Risquer d'être blessé ou accidenté	35,3	48,7	69,8	48,1	51,2	50,5
Risquer des accidents de circulation au cours du travail	25,4	41,2	19,0	29,5	34,3	33,3

Source : Enquête Conditions de travail 2013, Dares, DGAFP, Drees, Insee. Traitement Dares et DGAFP – Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : France, salariés.

Lecture : 61 % des agents de la FPH doivent porter ou déplacer des charges lourdes dans le cadre de leur travail.

(1) Parmi : rester longtemps debout, rester longtemps dans une posture pénible, effectuer des déplacements à pied longs ou fréquents, devoir porter ou déplacer des charges lourdes, subir des secousses ou des vibrations.

Note : Des données complémentaires sur les expositions aux risques des hommes et des femmes sont consultables sur le site internet de la DGAFP.

Figure 8.7-2 : Part des agents exposés à des risques chimiques ou biologiques en 2010

[en %]

	FPE	FPT	FPH	Ensemble FP	Secteur privé	Ensemble
Être exposé à au moins un produit chimique	13,8	33,4	55,2	34,7	32,8	33,2
Être exposé à au moins trois agents chimiques	7,0	10,8	25,2	13,9	14,0	14,0
Être exposé à au moins un solvant	5,3	11,6	37,2	17,2	12,2	13,1
Être exposé à au moins un agent chimique cancérigène	9,3	5,0	6,3	6,4	10,9	10,1
Être exposé à au moins un produit chimique 10h ou plus par semaine	3,0	5,9	11,6	6,8	9,7	9,2
Être exposé à au moins un produit chimique de manière importante par sa durée et/ou par son intensité	2,1	3,0	4,9	3,3	5,9	5,4
Être exposé à des agents biologiques	16,4	35,1	75,9	42,0	18,0	22,2
Travail au contact d'un réservoir humain ⁽¹⁾	13,2	23,3	74,3	35,0	10,1	14,5
Travail au contact d'un réservoir animal ⁽²⁾	2,5	4,2	0,7	2,8	2,6	2,7

Source : Dares-DGT-DGAFP, enquête Sumer 2010. Traitement Dares, DGT et DGAFP – Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Salariés France métropolitaine et Réunion ; FPE : hors ministères de la Justice, ministères sociaux et enseignants de l'Éducation nationale.

Lecture : 33,4% des agents de la fonction publique territoriale sont exposés à au moins un produit chimique.

(1) Entraînant des risques d'expositions à des agents biologiques émanant d'autres personnes.

(2) Entraînant des risques d'expositions aux agents biologiques émanant d'animaux.

Note : Des données complémentaires sur les expositions aux risques des hommes et des femmes sont consultables sur le site internet de la DGAFP.

Figure 8.7-3 : Part des agents ayant vécu un changement organisationnel dans l'année
[en %]

Au cours des 12 derniers mois, l'environnement de travail a été fortement modifié par...	FPE	FPT	FPH	Ensemble FP	Secteur privé	Ensemble
Un changement de votre poste/fonction	18,6	17,5	20,4	18,6	15,9	16,5
Un changement dans les techniques utilisées	16,2	12,5	18,1	15,3	13,7	14,1
Une restructuration ou un déménagement de l'établissement	14,0	13,1	19,1	14,8	13,6	13,9
Un changement de l'organisation du travail au sein de l'établissement	22,0	22,3	30,8	24,0	20,3	21,2
Un plan de licenciements dans l'établissement	1,8	0,7	2,3	1,5	4,7	4,0
Un rachat ou un changement dans l'équipe de direction	14,3	10,3	17,3	13,5	13,8	13,7
Ces changements sont plutôt négatifs	31,7	24,0	31,6	29,3	26,8	27,5
Vivre des changements imprévisibles ou mal préparés	20,9	17,7	29,7	21,6	19,8	20,2
Craindre pour son emploi pour l'année qui vient	14,8	14,7	17,1	15,2	27,1	24,4

Source : Enquête Conditions de travail 2013, Dares, DGAFP, Drees, Insee. Traitement Dares et DGAFP – Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : France, salariés.

Lecture : 22 % des agents de la FPE ont vécu un changement de l'organisation du travail au sein de l'établissement au cours de l'année.

Figure 8.7-4 : Relations sociales au travail en 2013
[en %]

	FPE	FPT	FPH	Ensemble FP	Secteur privé	Ensemble
En cas de travail délicat ou compliqué, être aidé par mes supérieurs hiérarchiques	57,7	64,4	61,7	60,8	66,6	65,3
Par les autres personnes avec qui je travaille habituellement	84,8	80,7	91,6	84,8	77,6	79,3
Je ne reçois pas le respect et l'estime que mérite mon travail	33,2	26,7	35,9	31,5	28,3	29,0
Mon supérieur ne traite pas équitablement les personnes qui travaillent sous ses ordres	29,5	30,8	39,3	32,0	27,5	28,5
Avoir été victime d'une agression verbale de la part des collègues ou supérieurs au cours des 12 derniers mois	13,5	14,9	19,2	15,2	12,2	12,9

Source : Enquête Conditions de travail 2013, Dares, DGAFP, Drees, Insee. Traitement Dares et DGAFP – Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : France, salariés.

Lecture : 60,8 % des agents de la fonction publique déclarent être aidés par leurs supérieurs hiérarchiques en cas de travail délicat ou compliqué.

Figure 8.7-5 : Autonomie au travail et marges de manœuvre en 2013
[en %]

	FPE	FPT	FPH	Ensemble FP	Secteur privé	Ensemble
Choisir soi-même la façon d'atteindre les objectifs fixés	86,7	82,7	79,0	83,7	78,5	79,7
Régler soi-même les incidents, au moins dans certains cas précis	75,0	67,4	59,7	69,2	68,7	68,8
Pouvoir faire varier les délais fixés	32,3	30,0	30,9	31,2	35,1	34,2
Apprendre des choses nouvelles	86,9	76,3	87,4	83,4	74,8	76,8
Avoir la possibilité de faire des choses qui me plaisent	65,3	57,8	59,3	61,4	51,7	54,0

Source : Enquête Conditions de travail 2013, Dares, DGAFP, Drees, Insee. Traitement Dares et DGAFP – Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : France, salariés.

Lecture : 79 % des agents de la FPH déclarent choisir eux-même la façon d'atteindre les objectifs fixés.

 **Figure 8.7-6 : Part des agents en contact avec le public, exposés à des comportements hostiles, ou des agressions en 2013**

[en %]

	FPE	FPT	FPH	Ensemble FP	Secteur privé	Ensemble
Être en contact direct avec le public	82,5	84,0	91,4	84,9	66,8	70,9
Vivre des situations de tensions dans les rapports avec le public	45,7	34,4	50,6	42,8	26,9	30,6
Être en contact avec des personnes en situation de détresse	68,2	53,3	85,4	66,7	37,9	44,5
Devoir calmer des gens	73,4	61,4	85,0	71,7	48,0	53,4
Vivre au moins un comportement hostile	38,0	38,1	44,9	39,5	35,7	36,5
Avoir été victime d'une agression verbale de la part du public au cours des 12 derniers mois	29,5	21,6	38,2	28,6	15,4	18,4
Avoir été victime d'une agression physique ou sexuelle de la part du public au cours des 12 derniers mois	4,1	2,6	9,1	4,6	1,9	2,5

Source : Enquête Conditions de travail 2013, Dares, DGAFP, Drees, Insee. Traitement Dares et DGAFP – Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : France, salariés.

Lecture : 84 % des agents de la FPT sont en contact direct avec le public.

Note : Des données complémentaires sur les expositions aux risques des hommes et des femmes sont consultables sur le site internet de la DGAFP.

Figure 8.7-7 : Part de salariés exposés aux conflits de valeur en 2013

[en %]

	FPE	FPT	FPH	Ensemble FP	Secteur privé	Ensemble
Devoir faire trop vite une opération qui demanderait davantage de soin (toujours, souvent)	31,7	23,7	39,7	30,6	26,9	27,8
Devoir faire des choses que je désapprouve (toujours, souvent)	9,1	9,1	10,5	9,5	9,9	9,8
Ne pas ressentir la fierté du travail bien fait (toujours, souvent)	37,5	37,5	36,2	35,4	31,8	32,6

Source : Enquête Conditions de travail 2013, Dares, DGAFP, Drees, Insee. Traitement Dares et DGAFP – Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : France, salariés.

Lecture : 10 % des salariés déclarent devoir faire des choses qu'ils désapprouvent.